HABITAT

Permis de diviser

L'agglomération boulonnaise s'engage dans la lutte contre l'habitat indigne et sur la création de futurs logements (division d'habitations) qui ne respectent pas les conditions de sécurité, de salubrité et d'accueil.

Le territoire fait face à une multiplication de divisions de maisons en plusieurs appartements dont la qualité peut s'avérer assez médiocre : surfaces des logements faibles, peu d'isolation phonique, aménagement de sous-sol, prolifération d'ordures ménagères, manque de places de stationnement...

Concrètement, tout propriétaire d'une maison ou d'un immeuble souhaitant diviser son bien pour créer un ou des logements supplémentaires, devra **disposer d'un permis de diviser**, situé sur les communes de :

- **Boulogne-sur-Mer** (sur l'intégralité de la commune),
- **Le Portel** (sur l'intégralité de la commune),
- **Outreau** (sur l'intégralité de la commune),
- **Saint-Martin-Boulogne** (sur l'intégralité de la commune),
- **Wimereux** (sur l'intégralité de la commune),
- **Wimille** (sur un périmètre dédié),
- **Saint-Etienne-au-Mont** (sur un périmètre dédié)

Après un dépôt de dossier dans la commune concernée, le permis de diviser sera délivré par la Communauté d'agglomération du Boulonnais si les futurs logements respectent les conditions de sécurité et de salubrité.

Pourquoi un tel dispositif ?

La mise en place de ce dispositif permet d'intervenir en amont de la location et de ne pas devoir attendre une éventuelle plainte du futur locataire.

Les plus-values de la mise en place du permis de diviser sont multiples :

- Stopper l'hyper-densification ;
- Assurer un logement digne aux locataires ;
- Lutter contre les marchands de sommeil ;
- Améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire

https://www.agglo-boulonnais.fr/a-votre-service/habitat/permis-de-diviser?

Pour toute information, merci de contacter la Communauté d'agglomération du Boulonnais par mail :
permisdediviser@agglo-boulonnais.fr
ou par tél : 03 21 10 36 36

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

(https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais)
(https://twitter.com/aggloboulonnais)
(https://www.youtube.com/c/aggloboulogne)
(http://instagram.com/aggloboulonnais)
(https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS CONTACTER

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓JE M'INSCRIS

> ARCHIVES > DÉSINSCRIPTION

- PLAN DU SITE
- MARCHÉS PUBLICS
- ACCESSIBILITÉ
- MENTIONS LÉGALES
- PROTECTION DES DONNÉES
- OFFRES D'EMPLOI
- GESTION DES COOKIES